

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
RELATIVE AU DECLASSEMENT
DU DOMAINE PUBLIC
DE DEUX PORTIONS DE CHEMINS
DE LA COMMUNE DE SAINTE ANNE
SUR BRIVET

(du vendredi 12 mai 2023 au samedi 27 mai 2023)

Commissaire enquêteur : Jean de Bridiers

RAPPORT ET CONCLUSIONS

Table des matières

CHAPITRE 1 ^{er} : RAPPORT	3
I. Généralités.....	3
1.1. Le cadre général du projet.....	3
1.2. L'objet de l'enquête.....	3
1.3. le cadre juridique de l'enquête publique	3
2. présentation des projets de déclassement	4
2.1. le terrain de Trelland	4
2.2. le terrain de Balasson	4
3. La composition du dossier d'enquête publique	4
4. Organisation de l'enquête	5
4.1. L'arrêté municipal n°2023-04-06 du 24 avril 2023	5
4.2. Les mesures d'information et de publicité.....	6
5. Déroulement de l'enquête.....	6
5.1. Ouverture de l'enquête.....	6
5.2. Les permanences, ouverture et clôture de l'enquête.	6
5.3. Les observations.....	6
6. Procès-verbal de synthèse.....	7
7. Réponse de la Mairie au procès-verbal de synthèse.....	7
8. Analyse des observations du public.....	7
CHAPITRE 2 : CONCLUSIONS et AVIS motivés de l'enquête publique sur le déclassement du terrain du chemin de Trelland.	8
1. Avis du commissaire enquêteur sur le déroulement de l'enquête.....	8
1.1. Le cadre réglementaire.....	8
1.2. La qualité de l'information du public.....	8
1.3. le dossier d'enquête publique.	8
1.4. La participation du public.	8
2. Bilan de l'enquête publique	9

3. Avis du commissaire enquêteur.....	9
CHAPITRE 3 : CONCLUSIONS et AVIS motivés de l'enquête publique sur le déclassement du terrain du chemin de Balasson.....	9
1. Avis du commissaire enquêteur sur le déroulement de l'enquête.....	9
1.1. Le cadre règlementaire.....	9
1.2. La qualité de l'information du public.....	10
1.3. le dossier d'enquête publique.	10
1.4. La participation du public.	10
2. Bilan de l'enquête publique	10
3. Avis du commissaire enquêteur.....	11

CHAPITRE 1^{er}: RAPPORT

I. Généralités

I.1. Le cadre général du projet

La commune de Sainte-Anne sur Brivet envisage de céder la propriété de deux terrains, l'un celui de Balasson appartenant à la voie publique de Balasson, l'autre à la voie publique desservant le lieu-dit Trelland.

La commune de Sainte-Anne sur Brivet en Loire Atlantique, 2967 habitants, située à environ 30 kilomètres de Saint-Nazaire et 50 kilomètres de Nantes, adhère à la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois.

1.2. L'objet de l'enquête

Les deux terrains dont la cession est envisagée appartenant au domaine public de la commune doivent au préalable faire l'objet d'un déclassement pour être classé dans le domaine privé de la commune.

L'enquête publique a donc pour objet de recueillir l'avis du public sur le déclassement de ces terrains.

1.3. le cadre juridique de l'enquête publique

Le cadre juridique de cette enquête publique s'inscrit dans les dispositions de l'article L2241-1 et suivants du code général des collectivités locales, des articles L134-1 et 2 et

des dispositions règlementaires du code des relations entre le public et l'administration, des articles L 161-10 et 10-1 du code rural et de la pêche maritime.

2. présentation des projets de déclassement

2.1. le terrain de Trelland

Le terrain de Trelland dont le déclassement du domaine public est envisagé tangente le chemin du même nom à la hauteur notamment de la parcelle ZD 22, dont le propriétaire est un éventuel acheteur en cas de mise en vente (cf.délibération du conseil municipal n°2022-05-13 du 16 mai 2022). Sa surface est d'environ 324 m². Elle est voisine des parcelles suivantes ZD 21,23,24 et 135. Son plan est joint au dossier, avec un plan de situation.

2.2. le terrain de Balasson

Le terrain de Balasson dont le déclassement du domaine public est envisagé, tangente la voie publique. Il est contigu notamment à la parcelle ZL 468, dont le propriétaire est un acquéreur potentiel en cas de mise en vente. Elle est voisine des parcelles ZL 123,384 et 466. Sa surface est d'environ 80 m² et son plan est joint au dossier avec un plan de situation. La commune dans sa délibération n°2022-09-06 du lundi 26 septembre 2022 autorise le Maire à classer dans le domaine public la parcelle 123 d'environ 150 m² et propriété de la commune afin de permettre aux parcelles voisines d'accéder à la voie publique, cette question devant être intégrée à l'enquête publique ainsi que l'expose la délibération précitée.

3. La composition du dossier d'enquête publique

Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Une notice explicative sur le déroulement de l'enquête publique,
- Une copie de l'arrêté municipal n°2023-04-06 intitulé Ouverture d'une enquête publique-Cession de portions de domaine public à Trelland et Balasson,
- Un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Sainte Anne sur Brivet du jeudi 16 mai 2022 relatif à la délibération n°2022-05-13 intitulée Cession d'une partie d'un chemin rural, à laquelle est annexé le plan de la parcelle concernée,
- Un extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Sainte Anne sur Brivet du lundi 26 septembre 2022 relatif à la délibération 2022-09-06 intitulée Classement/déclassement de voirie-cession foncière à Balasson, à laquelle est annexé le plan de la parcelle concernée,
- Un plan de situation de la parcelle de Trelland,

- Un plan de situation de la parcelle de Balasson,
- Une photocopie de l'avis d'enquête publique publié dans le quotidien Ouest France du 27 avril 2023,
- Une photocopie de l'avis d'enquête publique publié dans le quotidien Presse Océan du 27 avril 2023,
- Le registre papier de recueil des observations.

4. Organisation de l'enquête

La Mairie de Sainte Anne sur Brivet a pris contact pour connaître mes disponibilités et savoir si je pouvais réaliser cette enquête publique. Après avoir répondu positivement et obtenu les premières informations sur les projets de la commune de la part du directeur général des services communaux et donné mon accord à la réalisation de l'enquête, les échanges se sont poursuivis sur l'organisation de l'enquête. Puis une réunion a été fixée à la Mairie le 21 avril 2023 à 14 heures avec le Premier Adjoint, Monsieur Christophe Gattepaille dont l'objet était de compléter mes informations sur le dossier et de voir dans leur environnement réel en se rendant sur les lieux, les deux terrains concernés.

La Mairie a mis à la disposition du commissaire enquêteur une salle de la Mairie pour recevoir le public, qui lui-même a été accueilli par la personne chargée de cette fonction, étant précisé que le public outre le dossier papier pouvait consulter le dossier sur un ordinateur de la mairie prévu à cet effet.

Les principales modalités de l'organisation de l'enquête ont été consignées dans un arrêté signé du Maire de la commune, Monsieur Jacques Bourdin (arrêté n°2023-04-06 en date du 24 avril 2023).

4.1. L'arrêté municipal n°2023-04-06 du 24 avril 2023

Les dispositions principales de cet arrêté sont :

- Les dates de l'enquête : ouverture le vendredi 12 mai 2023 à 10 heures, fermeture le samedi 27 mai 2023 à 11 heures, soit 16 jours consécutifs,
- la composition du dossier,
- La nomination du commissaire enquêteur,
- les informations sur les dispositions prises pour permettre au public de prendre connaissance du dossier à la mairie ou sur son site internet (www.sainte-anne-sur-brivet.fr), déposé des observations sur le registre papier ou par voie électronique, les jours et heures d'ouverture de la mairie, la possibilité d'envoyer un courrier postal au commissaire enquêteur avec indication de l'adresse ou par voie électronique à l'adresse

suivante, contact@sasbrive.fr; les dates et heures des permanences du commissaire enquêteur en mairie ;

-la publication de l'avis d'enquête dans deux quotidiens locaux et son affichage.

4.2. Les mesures d'information et de publicité.

Comme indiqué dans l'arrêté municipal d'organisation de l'enquête publique, l'avis d'enquête publique a été publié dans 2 journaux quotidiens soit l'édition de Ouest France et de Presse Océan du jeudi 27 avril 2023, dans le délai de 15 jours avant le début de l'enquête (cf. Certificat d'affichage en annexe n°1).

Par ailleurs cet avis a été publié sur le site internet de la commune 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

Un affichage de l'avis au format et dans la forme réglementaire a été effectué à proximité des deux terrains dont le déclassement est envisagé, ainsi que sur le panneau disposé avant l'entrée de la Mairie, ainsi qu'en centre-ville. Au total 11 affiches ont été posées durant le temps de l'enquête (cf. plans d'affichage joint en annexe n°2).

Il est précisé que les propriétaires voisins des deux parcelles concernées ont été informés par courrier postal en recommandé avec accusé de réception des projets de déclassement et de cession de celles-ci.

5. Déroulement de l'enquête.

5.1. Ouverture de l'enquête.

L'enquête publique a commencé le 12 mai 2023 à 10 heures à la Mairie de Sainte-Anne sur Brivet. Auparavant le commissaire enquêteur avait procédé à la vérification du dossier de l'enquête et parapher le registre papier (divisé en 2 parties une pour la parcelle du chemin de Balasson, l'autre pour la parcelle du chemin de Trelland) et le dossier d'enquête.

5.2. Les permanences, ouverture et clôture de l'enquête.

La permanence du 12 mai 2023, jour d'ouverture de l'enquête s'est tenue à la Mairie de 10 heures à 11 heures.

La deuxième permanence s'est tenue le samedi 28 mai 2023 de 10 heures à 11 heures.

L'enquête publique a été fermée le samedi 28 mai 2023 à 11 heures.

5.3. Les observations.

Deux observations ont été déposées sur le registre papier lors de la permanence du 12 mai 2023, toutes les deux concernent la parcelle du chemin public de Balasson.

Ces deux observations ont été publiées sur le site internet de la commune pour que le public puisse en prendre connaissance par ce moyen.

L'enquête publique s'est déroulée dans un bon climat avec une collaboration attentive et efficace du personnel d'accueil de la Mairie, de son directeur général des services, ainsi que du premier adjoint au Maire.

6. Procès-verbal de synthèse

Un procès-verbal de synthèse, joint en annexe n° 3, a été remis à Monsieur le Maire le samedi 27 mai 2023 après la clôture de l'enquête publique.

7. Réponse de la Mairie au procès-verbal de synthèse

La Mairie a répondu au procès-verbal de synthèse par courrier reçu le 16 juin 2023 joint en annexe n°4.

Dans sa réponse le Maire constate que les observations concernent le terrain de Balasson, une émanant de l'acquéreur éventuel de cette parcelle, la deuxième d'une voisine demandant que la parcelle 123 reste à la disposition du public pour desservir les parcelles 120 et 384. Monsieur le Maire observe que pour l'instant la commune n'a pris aucune décision d'aménagement de la parcelle 123.

8. Analyse des observations du public.

Les deux observations concernent la parcelle du chemin de Balasson.

L'**observation**°1 a été déposée par Madame Mireille Couéron, qui confirme son souhait ainsi que celui de ses frères et sœurs d'acquérir la parcelle en cause à l'issue de la procédure de déclassement, ainsi qu'elle l'avait fait savoir par courrier du 17 décembre 2021, joint à son observation.

Analyse du commissaire enquêteur. Cette observation est recevable. Le souhait d'acquérir cette parcelle sous-entend de la part du dépositaire de l'observation un accord sur la procédure de déclassement de la parcelle du domaine public, procédure préalable incontournable à sa cession.

L'**observation** n° 2 a été déposée par Madame Marie Anne Ménard, qui exprime un avis favorable au déclassement de la parcelle. Elle complète cet avis par le souhait que la parcelle 123 reste à la disposition du public.

Analyse du commissaire enquêteur. Cette observation est recevable. Le souhait que la parcelle 123 soit laissée à la disposition du public, motivée par la nécessité de maintenir un accès viable aux parcelles 120 et 384, semble légitime au vu des éléments d'information disponibles dans le dossier.

CHAPITRE 2 : CONCLUSIONS et AVIS motivés de l'enquête publique sur le déclassement du terrain du chemin de Trelland.

1. Avis du commissaire enquêteur sur le déroulement de l'enquête.

1.1. Le cadre réglementaire.

L'enquête publique a été organisée sur la base des dispositions du code général des collectivités locales, du code des relations entre le public et l'administration, du code rural et de la pêche maritime régissant cette procédure et à l'arrêté du Maire de Sainte-Anne sur Brivet relatif à l'organisation de l'enquête, du vendredi 12 mai 2023 à 10 heures au samedi 27 mai 2023 à 11 heures, soit 16 jours consécutifs.

Avis du commissaire enquêteur : j'estime que l'enquête publique a été prescrite et organisée dans le respect des règles applicables.

1.2. La qualité de l'information du public.

La commune a affiché l'avis d'enquête publique à proximité du terrain, à l'entrée de la Mairie, dans deux quotidiens locaux, ainsi que sur le site internet de la commune 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête. Le Maire a informé par courrier en recommandé avec accusé de réception les propriétaires riverains du terrain objet du projet de cession.

Avis du commissaire enquêteur : au vu de ces différentes mesures, j'estime que l'information sur le projet de déclassement du terrain a été correctement assurée.

1.3. le dossier d'enquête publique.

Avis du commissaire enquêteur : j'estime que le dossier était complet et permettait d'avoir une connaissance exacte du projet municipal.

1.4. La participation du public.

Aucune observation n'a été déposée sur le projet.

Avis du commissaire enquêteur : en l'occurrence l'absence d'observation montre qu'à ce stade de la procédure le projet ne suscite pas d'opposition.

2. Bilan de l'enquête publique

On peut regretter, pour l'aspect négatif, que le projet de déclassement de ce terrain du domaine public de la commune de Sainte Anne sur Brivet n'ait pas donné lieu à des observations du public.

Cependant j'observe pour ma part pour l'aspect positif, que le retrait éventuel de ce terrain du domaine public de la commune ne modifierait pas l'assiette du chemin rural de Trelland, dont il est contigu. La cession éventuelle de ce terrain n'aurait donc pas de conséquence sur son utilisation par les usagers.

En conséquence j'estime que le bilan de cette enquête peut être considéré comme étant positif.

3. Avis du commissaire enquêteur.

Compte tenu du bilan positif de cette enquête publique, en raison de l'absence d'opposition au déclassement de ce terrain du chemin de Trelland du domaine public de la commune de Sainte Anne sur Brivet et de conséquence sur l'utilisation de la voie par les usagers au cas où le projet de cession irait à son terme, j'émet un **avis favorable** sur le déclassement du domaine public du terrain du chemin rural de Trelland figurant sur les plans le concernant joints au dossier d'enquête publique.

CHAPITRE 3 : CONCLUSIONS et AVIS motivés de l'enquête publique sur le déclassement du terrain du chemin de Balasson.

1. Avis du commissaire enquêteur sur le déroulement de l'enquête.

1.1. Le cadre réglementaire.

L'enquête publique a été organisée sur la base dispositions du code général des collectivités locales, du code des relations entre le public et l'administration, du code rural et de la pêche maritime régissant cette procédure et à l'arrêté du Maire de Sainte-Anne sur Brivet relatif à l'organisation de l'enquête, du vendredi 12 mai 2023 à 10 heures au samedi 27 mai 2023 à 11 heures, soit 16 jours consécutifs.

Avis du commissaire enquêteur : j'estime que l'enquête publique a été prescrite et conduite dans le respect des règles applicables.

1.2. La qualité de l'information du public.

La commune a affiché l'avis d'enquête publique à proximité du terrain, à l'entrée de la Mairie, dans deux quotidiens locaux, ainsi que sur le site internet de la commune 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête. Le Maire a informé par courrier en recommandé avec accusé de réception les propriétaires riverains du terrain objet du projet de cession.

Avis du commissaire enquêteur : au regard de ces différentes mesures, j'estime que l'information sur le projet de déclassement du terrain a été correctement assurée.

1.3. le dossier d'enquête publique.

Avis du commissaire enquêteur : j'estime que le dossier était complet et permettait d'avoir une bonne connaissance du projet municipal.

1.4. La participation du public.

Le projet a fait l'objet de deux observations. Une observation de l'acheteur potentiel, favorable au projet, une observation favorable d'un voisin, qui demande que la parcelle ZL 123, propriété de la commune reste à la disposition du public, afin de permettre l'accès au domaine public des parcelles voisines.

Avis du commissaire enquêteur : les deux observations montrent que l'information relative au projet a correctement circulé et que le projet de déclassement ne suscite pas d'opposition, nonobstant la demande concernant la mise à disposition du public de la parcelle ZL 123.

2. Bilan de l'enquête publique

On peut noter, pour l'aspect négatif, d'une part que le projet de déclassement de ce terrain du domaine public de la commune de Sainte-Anne sur Brivet n'a pas beaucoup mobilisé le public et d'autre part qu'une des observations s'accompagne d'une demande de mise à disposition du public de la parcelle ZL 123 propriété privée de la commune pour faciliter de désenclavement des parcelles voisines.

Cependant pour l'aspect positif, il convient de souligner que les deux observations recueillies sont favorables au projet, qui n'a suscité aucune opposition à ce stade. Par ailleurs j'observe que le retrait éventuel de ce terrain du domaine public n'aurait pas de conséquence sur la circulation sur ce chemin et que l'adaptation de sa configuration par le classement dans le domaine public de la parcelle ZL 123 ne semble pas présenter de difficulté particulière.

En conséquence j'estime que le bilan de cette enquête peut être considéré comme étant positif.

3. Avis du commissaire enquêteur.

Compte tenu du bilan positif de cette enquête publique, en raison de l'absence de conséquence du déclassement de ce terrain du chemin de Balasson du domaine public de la commune de Sainte Anne sur Brivet sur l'utilisation de cette voie par les usagers au cas où le projet de cession irait à son terme, et les avis favorables recueillis par ce projet de déclassement du domaine public, j'émet un **avis favorable** sur le déclassement du domaine public du terrain du chemin rural de Balasson concerné par l'enquête et figurant sur les plans joints au dossier d'enquête publique.

Cependant cet avis favorable est assorti d'une réserve qui porte sur le classement dans le domaine public de la parcelle ZL 123, afin de faciliter le désenclavement des parcelles voisines.

Nantes le 22 juin 2023

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. de Bridiers', with a horizontal line above it.

Jean de Bridiers